vbb abems
Verband Berner Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise des établissements médico-sociaux

Schlossweg 12 | 3132 Riggisberg
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

2e assemblée ordinaire des membres du 19.06.07, 14.30 heures
Hotel Bären, Ostermundigen

Présents:	C. Imboden	Président	Comité directeur vbb/abems:
	J. Blatti		
	E. Burri		
	D. Hannich		
	R. Meister		
	F. Nyfeler		
	P. Keller		Secrétariat vbb/abems
	T. Baumgartner		Procès-verbal

EMS membres avec un total de 3631 voix / Majorité 1817 voix

Absents:	M. Andrey	Comité directeur vbb/abems
	B. Burgener	
	M. Gilgen	
	A. Streit	
	H.P. Stuber	

16 EMS membres
5 membres juridiques
1 membre individuel

Le président, monsieur C. Imboden, accueille les personnes présentes ainsi que le Dr Markus Leser en sa qualité de responsable du domaine Santé de CURAVIVA.

Votations: les EMS disposent d'une voix/lit pour les pensionnaires classifiés, resp. d'une demi-voix/lit pour les pensionnaires non classifiés. La majorité simple est applicable.
Seuls les membres actifs (EMS) ont le droit de voter.

Ont été élus comme scrutateurs monsieur Haller, EMS Hasle-Rüegsau, Rüegsauschachen et monsieur Zürcher, EMS Scheidegg, Herzogenbuchsee.

1. Rapport annuel 2006 vbb / abems

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

2. Compte annuel 2006 vbb / abems et rapport de l'organe de révision

Le compte annuel et le rapport de l'organe de révision sont acceptés à l'unanimité.

3. Décharge du comité directeur

La décharge est accordée à l'unanimité aux membres du comité directeur.

4. Fixation des cotisations de membres vbb / abems pour l'année 2008

Propositions du comité directeur:
Membres actifs (selon art. 5, lettre a des statuts)
Fr. 35.—par lit selon liste des EMS
Fr. 17.50.- par lit pour résidence avec assistance (pensionnaires non classifiés)

Membres passifs (selon art. 5, lettre b des statuts)
Personnes morales Fr. 170.- par an
Personnes physiques Fr. 50.- par an

Cotisation de membre CURAVIVA: selon décision de l'Assemblée des délégués de CURAVIVA (Fr. 12.— sont proposés, la décision sera prise le 28.6.07)

Proposition de monsieur Haueter,Schlössli Pieterlen, Pieterlen
- Cotisation de membre vbb/abems Fr. 30.- par lit
- Cotisation de membre CURAVIVA Fr. 8.- par place résidentielle

Monsieur Keller présente succinctement la grille tarifaire:
- Chez CURAVIVA, il a fallu payer une cotisation réduite de Fr. 8.- parce que la partie francophone était encore en cours de structuration et que l'association est bilingue. Sinon, la cotisation régulière aurait déjà été de Fr. 12.- en 2007.

- vbb/abems émet des réserves, surtout pour la promotion de la place de travail «EMS» qu'il faut rendre plus attrayante et connue comme bon lieu de formation.

Proposition de monsieur Urs Lüthi, Emmentalisches Krankenheim, Langnau:
- Rejet de la demande de monsieur Haueter,
  Motifs:
  La réduction de la cotisation vbb/abems de Fr. 5.- par lit ne représente qu'une partie négligeable dans le budget global d'un EMS.
  Le domaine «Formation» exigera de plus en plus un engagement important qui justifie la formation de réserves.

Prise de position CURAVIVA / Dr Leser
- Les EMS ne sont plus membres individuels auprès de CURAVIVA, mais membres au sein de l'association faîtière via l'association cantonale vbb/abems. vbb/abems devrait présenter une demande de réduction de la cotisation de membre à l'assemblée des délégués de CURAVIVA.

Votation:
La contre-proposition de monsieur Lüthi concernant le refus de réduire les cotisations est acceptée à 3'489 voix contre 142.

5. Elections

Organe de révision
La Wirtschafts-Revisions AG, monsieur Ruffiner, est réélue à l'unanimité comme organe de contrôle.

6. Informations relatives aux affaires actuelles

- *Nouveau système de financement*
- *Négociations avec santésuisse*
  Le comité directeur a décidé que les négociations avec santésuisse Berne devaient être rompues et que la fixation des tarifs 2008 (augmentation d'environ 8%, tarifs linéaires degrés 1-4 et ensuite de nouveau 5-10) devrait faire l'objet d'une demande auprès du gouvernement bernois.

  Demandes à ce sujet:
  - *Monsieur Urs Lüthi, Emmentalisches Krankenheim, Langnau*
    Il prie le comité directeur de bien vouloir reconsidérer cette décision. Il ne souhaite pas brusquer la SAP et invite à poursuivre les négociations car il est très probable que le Conseil d'Etat ne fixera pas cette augmentation à 8%.
  - *Monsieur Haueter,Schlössli Pieterlen, Pieterlen,* soutient la demande de monsieur Lüthi.
    Cet engagement n'en vaut pas la peine et un éventuel traitement rétroactif de la compensation serait laborieux.
  - *Monsieur Andrist, Pflegeheim Berntor, Thoune*, soutient la décision du comité directeur:
    Il est favorable à la démarche dure et trouve rétrospectivement que le traitement rétroactif de la compensation n'a pas été si terrible.

  Explications de monsieur Imboden:
  Le comité directeur est conscient des difficultés. Cependant, lors de la réunion extraordinaire au cours de l'automne passé, les très nombreux membres présents lui ont clairement demandé de ne pas accepter une augmentation insuffisante.
  L'Assemblée des membres n'a pu prendre aucune décision à ce sujet.

- *Etat actuel du financement des soins (Dr Markus Leser)*

7. Divers

Le président attire l'attention sur une décision du comité directeur à propos du plan des postes Hôtellerie de vbb/abems: il a décidé que les valeurs indicatives ne devaient pas être remaniées, parce que presque chaque EMS a un concept différent et que cet état de choses ne permet pas de structurer des valeurs indicatives représentant une solution satisfaisante pour tous. Le comité directeur a cependant aussi décidé que les membres devaient être consultés pour savoir s'il partage cette vision analytique.
L'enquête montre que la plupart ne respectent pas les valeurs indicatives et qu'ils ne voient pas la nécessité de remanier celles-ci. Par conséquent, les valeurs indicatives ne seront pas remaniées.

Le Président invite les personnes présentes à l'apéritif.

Clôture de l'assemblée à 16.00 heures.

Riggisberg, 4.7.07/tb